



Communiqué de presse

Luxembourg, le 26 juillet 2022

Le plan REPowerEU risque de ne pas être à la hauteur de ses ambitions

Dans un avis publié aujourd'hui, la Cour des comptes européenne souligne que REPowerEU, le plan de l'UE visant à réduire rapidement sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes, à diversifier son approvisionnement énergétique et à accélérer sa transition verte, pourrait bien rencontrer d'importantes difficultés pratiques. En effet, la réussite de REPowerEU passera notamment par des mesures complémentaires à tous les niveaux et par la capacité de l'Union à assurer un financement d'environ 200 milliards d'euros.

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Conseil européen a décidé que l'UE devait mettre fin le plus rapidement possible à sa dépendance à l'égard des importations de gaz, de pétrole et de charbon russes. En conséquence, la Commission européenne a présenté REPowerEU, un plan destiné à renforcer la résilience du système énergétique européen par la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et par la diversification de l'approvisionnement énergétique à l'échelle de l'Union. Cet objectif sera mis en œuvre à travers la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). Les mesures pour le réaliser seront intégrées dans les chapitres dédiés à REPowerEU des plans nationaux pour la reprise et la résilience.

«L'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis en lumière notre dépendance à l'égard des importations de gaz, de pétrole et de charbon, et l'UE se devait de réagir et de répondre rapidement aux inquiétudes croissantes en matière de sécurité énergétique», a déclaré Ivana Maletić, la Membre de la Cour responsable de l'avis. «Cela dit, nous craignons que, dans sa forme actuelle, REPowerEU ne permette pas d'identifier et de mettre en œuvre rapidement les projets stratégiques susceptibles d'avoir un effet bénéfique immédiat et maximal sur la sécurité et l'indépendance énergétiques de l'Union.»

Bien que la proposition comporte une présentation exhaustive du contexte et des principaux défis attendus, les auditeurs relèvent un certain nombre d'incohérences dans la conception de REPowerEU. L'objectif de REPowerEU concerne l'UE dans son ensemble, mais la FRR est mise en œuvre au moyen de mesures proposées par les États membres. Ainsi, selon les auditeurs, le risque est grand que les défis qui se poseront ne bénéficient pas d'une approche stratégique globale et que des projets de première importance pour l'UE ne soient pas financés dans le cadre de REPowerEU.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'avis adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

La Commission a estimé que les investissements supplémentaires relatifs à REPowerEU – et plus particulièrement ceux qui permettront de renoncer progressivement aux importations de combustibles fossiles russes d'ici à 2027 – devraient atteindre 210 milliards d'euros. Or le total des fonds additionnels mis à disposition s'élève à 20 milliards d'euros à peine, les autres sources de financement échappant au contrôle de la Commission et dépendant de la volonté des États membres d'utiliser les prêts résiduels octroyés au titre de la FRR ou de transférer les fonds d'autres politiques de l'UE (en particulier celles en lien avec la cohésion et le développement rural). Les auditeurs de l'UE tirent donc la sonnette d'alarme: le montant total des fonds effectivement disponibles risque de ne pas suffire pour couvrir les besoins d'investissement estimés.

Les auditeurs ajoutent que la répartition envisagée des fonds entre les États membres est également problématique. Vu que la clé de répartition des fonds envisagée suit celle utilisée au départ pour la FRR, elle ne reflétera ni les défis et les objectifs actuels de REPowerEU, ni les besoins spécifiques des États membres. Le fait qu'il n'y ait aucune échéance pour la présentation des chapitres relatifs à REPowerEU réduit les chances de repérer et de promouvoir les projets transfrontaliers. L'absence de toute analyse comparative limite le repérage stratégique des projets susceptibles de contribuer le plus à la sécurité et à l'indépendance énergétiques de l'UE.

Dans l'avis publié, les auditeurs mettent en évidence d'autres faiblesses, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports, le suivi et les évaluations, mais aussi la présentation et l'examen des chapitres consacrés à REPowerEU.

Informations générales

Le 18 mai 2022, la Commission a présenté le plan REPowerEU, une feuille de route pour parvenir à un système énergétique plus résilient et à une véritable union de l'énergie, en mettant fin à la dépendance de l'UE à l'égard des combustibles fossiles, en diversifiant son approvisionnement énergétique et en accélérant sa transition vers une énergie propre. Les mesures du plan visent à répondre à ces ambitions grâce à des économies d'énergie, à la diversification de l'approvisionnement énergétique, au déploiement accéléré des énergies renouvelables pour remplacer les combustibles fossiles dans les habitations, l'industrie et la production d'électricité, et à la production d'énergie propre.

L'avis publié aujourd'hui donne une évaluation de la conception globale de REPowerEU, de l'adéquation des modifications proposées, ainsi que du risque potentiel concernant la mise en œuvre.

L'avis 04/2022 est disponible sur le [site internet de la Cour](#) en anglais. Il sera prochainement publié dans d'autres langues officielles de l'UE.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu - M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547